



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

# UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI RECTORAT

## Appel à manifestation d'intérêt 2022-2023

### I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

#### 1.) Contexte

La grande majorité des activités du Bureau du Vice-recteur à la recherche (BVRR) sont réalisées à la faveur de partenariats et de coopérations universitaires. Et pour cause, la part des ressources financières de l'Université consacrée au secteur recherche allait en s'amenuisant au fil des ans jusqu'à l'exercice académique 2018-2019. Dans ce contexte, le VRR, conscient de l'enjeu de la recherche scientifique, a créé un certain nombre de dispositifs pour venir en appui à la recherche et a proposé au Conseil de l'Université via le Conseil de la Recherche, une résolution sur le Fonds d'appui à la Recherche (FAR). Des modalités de gestion du FAR soumises au besoin à une révision annuelle par le Conseil de la recherche, ont été également approuvées par le CU.

#### 2.) Justification

Conformément à cette résolution du Conseil de l'Université en date du 5 août 2017, l'UEH s'est dotée d'un Fonds d'appui à la Recherche (FAR). Ledit Fonds poursuit « *le but d'assurer une promotion effective de la recherche à l'UEH* » (art. 1) sur la base de dotations alimentées par le Trésor public (art. 2).

Ainsi, le BVRR qui soutient des projets de recherche depuis cinq (5 ans) compte poursuivre cette activité pour l'exercice académique 2022-2023. Ce financement relève de la rubrique *Fonds Annuel de Recherche Universitaire* (FARU), destiné au soutien des projets de recherche et des bibliothèques de l'UEH. La finalité est de permettre à l'UEH de prendre toute sa place dans l'univers de la production scientifique nationale et internationale au service du développement du pays.

### II.) Les projets qui peuvent bénéficier du financement du VRR pour l'exercice académique 2022-2023 :

Tout type de projet de recherche est sujet à bénéficier d'un financement<sup>1</sup>.

### III.) Les critères de recevabilité des projets par le Bureau du Vice-recteur à la Recherche (BVRR) :

- Statut d'enseignant-chercheur, d'employé de l'UEH détenteur au moins d'une maîtrise ou équivalent.
- Professeur de l'UEH, détenteur au moins d'une maîtrise ou équivalent ;
- Appartenance à un laboratoire de recherche du porteur de projet ;

<sup>1</sup> Pour l'exercice 2022-2023, le rectorat retient les savoirs locaux comme une thématique prioritaire.



- Tout dossier soumis doit obligatoirement contenir une lettre d'appui d'un laboratoire enregistré au BVRR ;
- Le laboratoire qui endosse le projet doit avoir soumis un rapport technique et financier, partiel ou final selon le cas, pour les Fonds déjà reçus du Programme FAR ;
- Le porteur du projet doit fournir une attestation relative à la soumission d'un article scientifique au moins, à l'une des 2 revues de l'UEH : Chantiers ou RED, dans le cadre de tout précédent projet de recherche financé par le FAR en faveur du laboratoire ;
- Disponibilité pour les activités soumises ;
- Garantie d'une rémunération stable ;
- Durée minimale 6 mois, maximale 1 an, renouvelable si besoin est ;
- Formulaire de demande de financement dûment rempli et signé ;
- Soumission des pièces exigées dans le formulaire de demande :
  - a. CV professionnel ;
  - b. lettre de rattachement à une entité dûment signée d'un membre de Décanat, ou de Conseil de Direction ou de Gestion ;
  - c. rapports technique et financier pour tout autre financement précédemment octroyé au laboratoire ou au porteur de projet par le rectorat ;
  - d. preuve du respect des engagements précédemment pris : encadrement des mémorands ou des thésards, soumission d'articles ;
- Respect du délai de soumission de dossiers.

#### IV.) Durée du financement

Un an renouvelable une seule fois

#### V.) Sélection

Le classement des projets sera fait par le Conseil Scientifique (CS) de l'UEH en fonction des critères retenus<sup>2</sup>, des axes prioritaires de l'UEH pour l'exercice et le financement, en fonction de la ligne budgétaire prévue à cette fin.

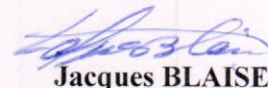
#### VI. Mode de décaissement

Le décaissement se fait en deux tranches<sup>3</sup> ou selon les décisions du ministère de l'Économie et des Finances.

#### VII.) Réception des dossiers

Les dossiers devront être soumis en **version papier et électronique** (PDF) du mois d'avril au mois de juin 2022, à l'adresse suivante : Secrétariat Général de l'UEH, #21 rue Rivière, Port-au-Prince, Haïti ou par courriel : [secretariat.general@ueh.edu.ht](mailto:secretariat.general@ueh.edu.ht).

Port-au-Prince, le 21 avril 2022



**Jacques BLAISE**  
Vice-recteur à la Recherche

<sup>2</sup> Qualité scientifique, dimension inter établissement et mutualisation des ressources, pertinence budgétaire, originalité et caractère innovant, équilibre entre les 2 grands champs disciplinaires : Sciences pures et Appliquées, Sciences humaines et sociales, publication, intégration d'étudiants en mémoire ou en thèse.

<sup>3</sup> Les détails du mode de financement sont indiqués dans le formulaire de demande de financement.